

## PERMIS DE FORMER : MISE A JOUR

<b>Durée</b>	7 heures, soit 1 jour	<b>Tarif</b>	INTER : 250 € HT /pers INTRA : à partir de 1300€ HT/groupe
<b>Public visé</b>	Toute personne amenée à encadrer un alternant en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au sein d'un établissement du secteur HCR	<b>Pré-requis</b>	Maîtrise de la langue française Être titulaire d'un Permis de former délivré depuis moins de 4 ans*
<b>Lieu Modalité</b>	<input type="checkbox"/> ASFOREST <input type="checkbox"/> en entreprise <input type="checkbox"/> présentiel <input type="checkbox"/> distanciel	<b>Dates</b>	Voir catalogue

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, vous serez apte à exercer pleinement votre rôle de tuteur ou de maître d'apprentissage dans le respect du cadre réglementaire et conventionnel du secteur HCR, et adapter votre posture et vos pratiques d'accompagnement aux évolutions des métiers et des publics accueillis

Vous serez capable de mettre à jour vos connaissances relatives aux contrats d'alternance et à leurs obligations, organiser et suivre le parcours de l'alternant en lien avec le centre de formation et l'équipe, favoriser l'intégration et la progression de l'alternant grâce à une communication adaptée et transmettre les compétences et évaluer la progression en situation réelle de travail

### CONTENU DU PROGRAMME

**Test de positionnement** : évaluation des connaissances et compétences en amont de la formation.

#### 1- Actualiser ses connaissances juridiques et professionnelles (3h30 – 2 séquences)

- Les évolutions du cadre juridique de l'alternance dans le secteur HCR
- Les obligations du tuteur / maître d'apprentissage et de l'entreprise d'accueil
- Les critères d'éligibilité, conditions d'accueil et suivi administratif des alternants
- Les techniques de recrutement et de sélection adaptées aux publics jeunes ou en reconversion
- Les compétences tutorales à actualiser : communication, écoute, exemplarité, adaptation

#### 2- Renforcer son accompagnement et sa pédagogie tutorale (3h30 – 2 séquences)

- Les étapes clés d'une intégration réussie : accueil, transmission des consignes, suivi quotidien
- L'organisation du parcours de formation et la coordination avec le centre de formation
- Les outils et méthodes de transfert de compétences
- Les techniques d'évaluation formative et de feedback constructif
- L'analyse de pratiques et la mutualisation d'expériences entre pairs

**Evaluation finale** : évaluation de l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences du parcours.

### SEQUENÇAGE

- **Séquence 1 (1h30) Les évolutions du cadre légal et les pratiques du tutorat** [présentiel ou distanciel] : Cette séquence débute sur une immersion dans le programme avec le formateur qui revient sur le test de positionnement et replace le dispositif du permis de former dans le contexte des métiers de la branche HCR et dans la logique de professionnalisation des jeunes. Le formateur présente les évolutions récentes des contrats d'apprentissage et de professionnalisation et amène les participants à partager leurs expériences depuis leur dernière formation et à identifier les points de vigilance rencontrés dans l'exercice de la fonction tutorale. Il réalise un focus sur les responsabilités légales du tuteur et les obligations liées à la protection des

alternants, notamment les mineurs. Le formateur évalue l'acquisition des connaissances par un questionnement direct.

- **Séquence 2 (2h) Recruter et préparer l'intégration d'un alternant** [présentiel ou distanciel] : Le formateur anime une série d'exercices centrés sur les stratégies de recrutement : élaboration de fiche de poste, conduite d'entretien, critères objectifs de sélection. Des études de cas permettent d'identifier les leviers d'attractivité pour les jeunes publics et les bonnes pratiques d'accueil. L'accent est mis sur la posture du tuteur au moment de l'intégration : clarté des consignes, gestion des premières journées, communication avec l'équipe. Des outils (modèle de plan d'intégration, grille d'entretien, autodiagnostic tutorat) sont transmis. Pour évaluer l'acquisition des compétences, le formateur s'appuie sur la qualité des plans d'intégration élaborés.
- **Séquence 3 (1h30) Accompagner et suivre la progression de l'alternant** [présentiel ou distanciel] : Cette séquence s'ouvre sur la reprise des éléments du premier module et une séance de questions/réponses. Les participants échangent sur les difficultés rencontrées lors du suivi des alternants : motivation, assiduité, communication. Le formateur réalise un focus sur les outils de suivi (grille d'observation, carnet de liaison, plan de progression) et sur l'importance du lien régulier avec le centre de formation. Des cas pratiques et mises en situations permettent de travailler la posture du tuteur : savoir encourager, recadrer, valoriser les progrès. Les réalisations des participants permettent au formateur d'évaluer l'acquisition des compétences.
- **Séquence 4 (2h) Accueillir et intégrer un alternant dans l'équipe** [présentiel ou distanciel] Cette séquence s'appuie sur les retours d'expérience des participants et la mise en commun des pratiques d'évaluation. Le formateur présente les différents types d'évaluation : observation, autoévaluation, entretien de progression bilan. L'accent est mis sur l'évaluation formative en situation réelle, la valorisation des progrès et la prévention du décrochage. Des outils pratiques (grilles d'entretien, plan d'évaluation, fiche de feedback) sont remis. La séquence se conclut par un plan d'action individuel de transposition des acquis au poste de travail. Une évaluation finale permet d'évaluer les éléments de la séquence et l'acquisition des compétences du parcours.

En présentiel et distanciel synchrone, des temps de pause réguliers sont aménagés entre les séquences et en fonction des activités pédagogiques. Ces temps de récupération favorisent l'assimilation des connaissances, le maintien de la concentration, la convivialité entre participants et la qualité globale des apprentissages.

## METHODES MOBILISEES

- **Méthodes pédagogiques variées** : alternance d'approches expositive, interrogative et active favorisant l'engagement, la créativité et la mémorisation. Les participants expérimentent des modalités adaptées à différents styles d'apprentissage : apports théoriques, travaux de groupe, études de cas, jeux de rôle, ateliers pratiques, discussions dirigées, apprentissage par projet, démonstrations, brainstorming, feedback et évaluations formatives. En distanciel, chaque séquence intègre au moins une activité pédagogique interactive (quiz, étude de cas, mise en situation, forum collaboratif) d'une durée moyenne d'environ 15 minutes, afin de garantir l'implication active des participants et la consolidation des acquis à distance.
- **Supports et ressources pédagogiques** : mise à disposition de ressources diversifiées pour créer un environnement d'apprentissage riche et stimulant : présentations, tableaux blancs, affiches, graphiques, fiches de travail, études de cas, supports imprimés et numériques, vidéos, quiz interactifs, sondages, applications web, plateformes d'apprentissage et équipements techniques adaptés (ordinateur, vidéoprojecteur, logiciels dédiés).
- **Accompagnement et assistance pédagogiques** : animation de l'ensemble des séquences par un formateur référent garantissant le suivi du groupe et l'adaptation aux besoins individuels. L'accompagnement comprend l'accueil et la mise en confiance, l'encadrement des activités, la gestion des dynamiques de groupe, les feedbacks réguliers et le suivi post-formation favorisant la transposition des acquis en situation de travail.

## MODALITES TECHNIQUES ET D'ACCES

- **Modalités d'accès et d'accompagnement** : Les participants peuvent s'inscrire auprès de nos équipes dans la limite des places disponibles, jusqu'à la veille de la session. L'employeur veille à respecter les éventuels délais imposés par un financeur tiers.  
L'assistance technique et administrative est assurée par nos équipes avant, pendant et après la formation : conventions, convocations, règlement intérieur, accueil, suivi administratif et financier, délivrance des attestations, traitement des réclamations... Nos équipes sont joignables du lundi au vendredi de 9h à 18h au 01 42 96 09 27 ou par mail [asforest@asforest.com](mailto:asforest@asforest.com). En cas d'indisponibilité, une réponse est apportée sous 48h ouvrés.
- **Lieux et moyens techniques mis à disposition** : Les espaces de formation ASFOREST, équipés d'écrans, tableaux, ordinateurs, accès Internet et outils numériques, offrent des conditions optimales d'apprentissage et d'échanges.

- Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de notre politique accessibilité, nous invitons tout participant à nous informer en amont de toute situation de handicap ou besoin d'adaptation afin de prévoir les aménagements nécessaires, en lien avec notre référent handicap.
- En cas de formation organisée hors du centre (en entreprise), ASFOREST s'assure en amont que les conditions matérielles et techniques sont adaptées au bon déroulement de la session. Cette vérification est réalisée en lien avec le lieu d'accueil, qui met à disposition les moyens nécessaires à la réalisation des activités prévues.
- **En distanciel, conditions techniques requises :** Chaque participant doit disposer d'un ordinateur connecté à Internet (connexion stable pour le visionnage de vidéos et l'accès à une plateforme en ligne), d'un micro et d'une caméra fonctionnels pour participer aux classes virtuelles, d'une adresse mail active, et d'une aisance suffisante dans l'utilisation des outils numériques de base (navigation web, visioconférence, téléchargement de documents).

## MODALITES D'EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

**Evaluations pédagogiques :** Partie intégrante du parcours de formation, leurs coûts sont inclus dans le tarif global.

- **Positionnement :** évaluation initiale pour identifier le niveau de maîtrise du stagiaire, ses besoins et ses attentes afin d'adapter le parcours et, le cas échéant, de proposer un accompagnement individualisé.
- **Continue :** évaluations formatives pour vérifier la compréhension, l'assimilation et la mise en œuvre progressive des compétences. Ces temps d'échanges et de feedback favorisent l'ancrage des apprentissages.
- **Finale :** évaluation sommative pour mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques et valider les compétences acquises. Elle peut également servir à définir, le cas échéant, un plan de consolidation post-formation.

### Suivi post-formation :

- À l'issue du parcours, chaque stagiaire reçoit une attestation de fin de formation précisant la durée, les objectifs visés et leur niveau d'atteinte évalué en fin de formation. Un certificat de réalisation est transmis au financeur et à l'employeur, en justification de la réalisation effective de l'action. Un relevé de présence peut être remis sur demande, à titre d'information complémentaire sur l'assiduité des participants.
- Une enquête de satisfaction est réalisée auprès des participants (à chaud à la fin de la formation, puis à froid trois mois après) ainsi qu'auprès des employeurs. Ces retours permettent d'évaluer la satisfaction, la transférabilité des acquis en situation de travail et la contribution de la formation à la montée en compétences.

\* ASFOREST est habilité par CERTIDDEV à dispenser les formations au permis de former.

#### RAPPEL

Pour être tuteur, vous devez :

- avoir au moins 2 ans d'expérience professionnelle et une qualification en rapport avec l'objectif de la professionnalisation visé,
- ne pas suivre simultanément plus de 3 bénéficiaires de contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage ou période de professionnalisation (2 si le tuteur est le chef d'entreprise).

Pour être maître d'apprentissage, vous devez :

- soit posséder un diplôme ou titre relevant du domaine professionnel correspondant à la formation préparée en apprentissage, d'un niveau au moins équivalent et justifier de 2 années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la formation préparée en apprentissage,
- soit posséder une expérience professionnelle de 3 années en rapport avec la formation préparée en apprentissage et avoir obtenu l'accord du recteur (ou de l'autorité pédagogique de référence) ou de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion (acceptation tacite sous un mois).

Une formation « mise à jour » est nécessaire tous les 4 ans.

mise à jour : 26/05/2026

